

PREFET DE LA MANCHE

Direction de l'Action Economique
et de la Coordination Départementale

Bureau de la coordination des politiques
publiques et des actions interministérielles
AL n° 13-234

A R R E T E

**Donnant délégation de signature à M. Yves HUSSON
Sous-préfet de Cherbourg**

La préfète de la Manche,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code des juridictions financières ;

VU le code de l'aviation civile, et notamment ses articles L 282-8, R 213-4 à R 213-5 et R 282-5 à R 282-9 ;

VU le code de procédure pénale et notamment les articles D 314 et suivants et l'article D 394 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et notamment ses articles 27 et 28 ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 décembre 1996 portant règlement de police générale à l'intérieur des limites administratives du port de Cherbourg ;

VU l'arrêté préfectoral n° 99-948 du 7 juillet 1999 fixant la détermination des limites administratives du port de Cherbourg côté terre ;

VU l'arrêté préfectoral n° 04-244 du 28 juin 2004 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur utilisés par les pratiquants de la pêche à pied de loisir sur le domaine public maritime ;

VU le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;

VU le décret du 15 avril 2010 nommant M. Yves HUSSON, administrateur civil hors classe, sous-préfet de Cherbourg ;

VU l'arrêté ministériel en date du 25 septembre 1985 portant titularisation de M. Jean-Pierre VASSELIN, au grade d'attaché ;

VU les arrêtés ministériels en date du 4 janvier 2001 nommant M. Francis LAUNEY dans la Manche et du 31 mars 2006 le nommant dans le grade d'attaché principal de préfecture ;

VU l'arrêté ministériel en date du 25 mai 2002 affectant Mme Lise CORVEZ à la préfecture de la Manche ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2013 modifiant l'arrêté portant organisation des services de la préfecture de la Manche, à compter du 1er décembre 2013 ;

VU les notes de service du 28 septembre 2012 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1 : Délégation est donnée à M. Yves HUSSON, sous-préfet de Cherbourg pour assurer, sous la direction de la préfète de la Manche, dans les limites de l'arrondissement de Cherbourg, l'administration de l'Etat dans le département en ce qui concerne :

I - Administration et police générales

1-1- octroi du concours de la force publique formulé en vue de l'exécution des décisions judiciaires d'expulsion des lieux rendues à l'encontre de locataires ou d'occupants sans droit ni titre

1-2- octroi du concours de la force publique en matière de saisie d'objets mobiliers

1-3- octroi du concours de la force publique formulé pour porter assistance aux services hospitaliers spécialisés en vue de l'exécution d'arrêtés préfectoraux de placement d'office

1-4- prescription de recours à la force publique pour l'escorte et la garde des détenus de la maison d'arrêt de Cherbourg à l'occasion de consultations médicales en milieu hospitalier

1-5- autorisation de courses de chevaux en hippodromes improvisés et raids hippiques sur route

1-6- avis sur les projets d'arrêtés des maires ou du président du conseil général concernant la détermination des priorités de passage aux abords d'intersections de routes assurant la continuité d'un itinéraire classé à grande circulation et sur tous projets intéressant la police de la circulation sur les voies classées à grande circulation, en cas de désaccord entre les services de l'Etat et les autorités communale ou départementale

1-7- décision d'inscription au fichier central des personnes recherchées des oppositions à la sortie du territoire national des mineurs

1-8- propositions d'attribution de logements aux fonctionnaires

1-9- décision d'autorisation ou de refus de loteries

1-10- arrêtés portant autorisation des épreuves sportives se déroulant dans la limite de l'arrondissement, y compris les épreuves à moteur

1-11- arrêtés relatifs aux homologations de circuits et terrains pour les épreuves sportives à moteur

1-12- délivrance des récépissés pour les manifestations ne comportant pas de caractère compétitif, se déroulant sur la voie publique dans la limite de l'arrondissement

1-13- autorisation ou refus d'autorisation de circuler sur l'estran pris en application de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2004 susvisé

1-14- dérogations aux horaires d'ouverture des débits de boissons, avertissements et fermetures temporaires

1-15- attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1^{er} septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata

1-16- agrément de gardes particuliers

1-17- accusé de réception des demandes d'installation temporaire de ball-trap, décisions de refus d'ouverture ou de fermeture des établissements non conformes

1-18- autorisation d'acquisition et de détention d'armes et de munitions des catégories A et B

1-19- agrément de gardiens en vue du port d'armes et de munitions de catégories C et D

1-20- autorisation du port d'armes et munitions des catégories B, C et D

1-21- délivrance de récépissé de déclaration et d'enregistrement pour les armes des catégories C et D

1-22- délivrance de cartes européennes d'armes à feu

1-23- saisie administrative d'armes et de munitions

1-24- arrêtés portant suspension du permis de conduire

1-25- signature des récépissés de déclaration de perte des permis de conduire

- 1-26- décisions médicales prises en application des articles R 221.10 à R 224.12 du code de la route
- 1-27- les permis de conduire, y compris, à titre dérogatoire, pour les usagers non domiciliés dans l'arrondissement de Cherbourg, lorsque cette dérogation est de nature à améliorer sensiblement le service rendu à l'utilisateur
- 1-28- application des mesures prévues à l'article L 331.5 du code de l'action sociale et de la famille
- 1-29- autorisation de transports de corps en dehors du territoire métropolitain
- 1-30- arrêtés de désaffectation des églises, des édifices culturels et de leurs dépendances immobilières
- 1-31- réponses aux consultations de M. le préfet maritime sur la participation des moyens militaires à des tâches de caractère non spécifiquement militaire
- 1-32- nomination des membres de la commission de surveillance de la maison d'arrêt de Cherbourg
- 1-33- arrêtés conjoints portant agrément des agents pour l'exercice des visites de sûreté sur l'aéroport de Cherbourg-Maupertus
- 1-34- arrêtés portant habilitation d'accès en zone réservée d'un aéroport
- 1-35- mise en demeure de quitter les lieux préalable à l'évacuation forcée des résidences mobiles en stationnement illicite
- 1-36- visas des passeports aux ressortissants étrangers
- 1-37- Récépissés de première demande et de demandes de renouvellement de titre de séjour pour étrangers (hors asile).

Pôle départemental funéraire et commercial

Attributions départementales en matière funéraire :

- habilitation des entreprises, régies ou associations participant au service public des pompes funèbres, habilitation des entreprises, régies ou associations gestionnaires d'un crématorium
- habilitation des établissements de santé qui assurent le transport de corps avant mise en bière et le transfert de corps dans une chambre funéraire
- suspension et retrait des habilitations prévues à l'article L. 2223-23 du code général des collectivités locales
- autorisation et refus de création, d'agrandissement et de translation des cimetières, dans les cas où le pouvoir de décision n'est pas dévolu aux conseils municipaux
- autorisation et refus d'inhumation dans les propriétés privées
- toute décision en matière de création et d'extension des crématoriums
- autorisation et refus de comblement des puits à moins de 100 mètres des cimetières
- création et extension des chambres funéraires
- application des mesures destinées à vérifier la conformité des chambres funéraires
- prescription, à tout moment, de visites de conformité des véhicules de transport de corps avant mise en bière,
- toutes décisions en matière d'agrément des bureaux de contrôle, chargés de vérifier la conformité des véhicules affectés au transport de corps, avant et après mise en bière (*agrément exercé au nom du ministre de la santé*)
- prescription des mesures faisant suite à des décès pouvant résulter d'une maladie suspecte.

Attributions départementales en matière commerciale :

- délivrance des récépissés de liquidations commerciales, et opposition à leur organisation
- réception des déclarations de soldes «flottantes»
- arrêtés portant habilitation des agents relevant de la fonction publique territoriale pour contrôler ou verbaliser les commerçants ambulants présents lors des marchés hebdomadaires.

II - Administration Locale

- 2-1- dans le cadre du contrôle de légalité des actes des communes, de leurs établissements publics, des établissements publics intercommunaux, ainsi que de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé «centre des arts du cirque de Basse-Normandie», recours gracieux et information des collectivités et établissements publics que le représentant de l'Etat n'a pas l'intention de saisir le tribunal administratif
- 2-2- décisions relatives aux formalités préalables à la modification des limites territoriales des communes
- 2-3- arrêtés prescrivant des mesures relatives à l'ordre, la sécurité et la salubrité publiques lorsque le champ d'application excède le territoire d'une commune
- 2-4- toutes décisions relatives aux groupements de communes avec ou sans fiscalité propre et aux syndicats mixtes, dès lors que le siège est situé dans l'arrondissement
- 2-5- toutes décisions relatives aux associations syndicales libres de propriétaires
- 2-6- signature des conventions relatives à la télétransmission des actes au titre du contrôle de la légalité (dispositif ACTES)

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. HUSSON, délégation est donnée à M. Francis LAUNEY, attaché principal de préfecture, secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg, pour l'ensemble des matières et attributions visées à l'article 1er, à l'exception de celles désignées ci-après :

I - Administration et police générales :

1-1 ; 1-2 ; 1-3 ; 1-4 ; 1-7 ; 1-14 ; 1-19 ; 1-20 ; 1-28 ; 1-30 ; 1-31 ; 1-32 ; 1-34 ; 1-35

II - Administration locale :

2-1 ; 2-2 ; 2-3 ; 2-4 ; 2-6.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Francis LAUNEY, secrétaire général, afin de signer les copies des actes, arrêtés et décisions signés par M. Yves HUSSON, sous-préfet de Cherbourg, par délégation de Mme la préfète.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAUNEY, la délégation sera exercée par :

- M. Jean-Pierre VASSELIN, attaché, chef du bureau des collectivités locales et de la réglementation
- Mme Lise CORVEZ, attachée, chef du bureau des actions interministérielles et de l'urbanisme.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. LAUNEY, VASSELIN et Mme CORVEZ, la délégation sera exercée par Mme Sylvie FORVEILLE-LEVESQUE pour ce qui concerne :

1-37 : les récépissés de première demande et de demandes de renouvellement de titre de séjour pour étrangers (hors asile).

Article 6 : Ces dispositions prendront effet à compter du 3 décembre 2013.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Cherbourg et le secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Saint-Lô, le 28 novembre 2013

signé

Danièle POLVE-MONTMASSON

Copie transmise à :

- M. Yves HUSSON, sous-préfet de Cherbourg
- M. Francis LAUNEY, secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg
- M. Jean-Pierre VASSELIN, chef du bureau des collectivités locales et de la réglementation à la sous-préfecture de Cherbourg
- Mme Lise CORVEZ, chef du bureau des actions interministérielles et de l'urbanisme à la sous-préfecture de Cherbourg
- M. le directeur départemental des finances publiques
- M. le secrétaire général de la préfecture
- M. le directeur de cabinet
- Mme la directrice de la 2ème direction
- Recueil